

BUDGET PREVISIONNEL

Attention : Le budget varie en fonction du nombre de documents émis, de la période du voyage (touristique ou non), du nombre d'enfant(s) adopté(s)... le document ci-dessous n'a donc qu'une valeur indicative.

<i>Désignation de l'étape</i>	<i>Coût moyen (en €)</i>	<i>Règlement</i>
<u>Constitution du dossier</u>		
- Légalisation des pièces par le ministère des Affaires étrangères et Européennes	800€	Bureau des légalisations du ministère (chèque à l'ordre du Trésor Public).
- Légalisation par l'Ambassade de Thaïlande en France	1000€	Ambassade de Thaïlande
- Traduction du dossier (en thaïlandais ou en anglais).	2000/4000€	Traducteur assermenté.
- Envoi du dossier	De 160 à 300€	Agence Française de l'Adoption (sur émission d'un titre d'avis des sommes à payer).
- Frais indirects (rdv chez le psychiatre, frais postaux et de déplacement)	200€	Au cas par cas
<u>Procédure locale</u>		
- Passeport de l'enfant	27€	Pays d'origine
- Visa long séjour adoption	15€	Consulat de France en Thaïlande.
- Traductions et légalisations de documents	2000€	
<u>Séjour</u>		
- Billets d'avion aller/retour	1500€/ personne	Compagnie aérienne.
- Billet retour pour l'enfant	450€	Compagnie aérienne.
- Hébergement/restauration	2000 - 3000€	Prestataires concernés.
- Guides/traducteurs (optionnel)	600€	Intermédiaires sur place.
<u>Suivi post adoption</u>		
- Traduction des trois rapports	Variable	Agence Française de l'Adoption (sur émission d'un titre d'avis des sommes à payer).
- Envoi des trois rapports	De 160 à 300 €	
TOTAL PREVISIONNEL	Ente 13.000€ et 15.000 €	